

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 14.12.2006

revue le : 14.12.2006

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit Anhydride trimellitique**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produit chimique pour synthèses
- **Fournisseur/Producteur:**
Penpet Petrochemical Trading GmbH
Merkur-Park
Sieker Landstrasse 126
22143 Hamburg
Germany
Tel: +49 40 675 799 0
Fax: +49 40 675 799 99 / 88
- **Service chargé des renseignements :** voir ci-dessus
- **Renseignements en cas d'urgence :**
Centre anti-Poisons
Service d'information toxicologique Tel.: +33-472116911

2 Composition/informations sur les composants

- **Nom chimique usuel (ou nom générique)**
- **No CAS Désignation**
552-30-7 1,2-anhydride de l'acide benzène-1,2,4-tricarboxylique
- **Code(s) d'identification**
- **No EINECS :** 209-008-0
- **No CEE :** 607-097-00-4

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



Xn Nocif

- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
R 37 Irritant pour les voies respiratoires.
R 41 Risque de lésions oculaires graves.
R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Indications complémentaires :** Les solutions aqueuses de la substance provoquent une réaction acide.

4 Premiers secours

- **Indications générales :**
Autoprotection du secouriste d'urgence
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :**
Emmener de la zone dangereuse. En cas des troubles respiratoires mettre l'oxygène. en cas d'arrêt de respiration réaliser de la respiration artificielle et consulter en tout cas un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Recourir à un traitement médical

(suite page 2)

— F —

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 14.12.2006

revue le : 14.12.2006

Nom du produit Anhydride trimellitique

(suite de la page 1)

- **après contact avec les yeux** : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- **après ingestion** :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente.
Faire absorber du charbon médicinal
Faire vomir et demander d'urgence une assistance médicale
- **Indications destinées au médecin** :
Le produit irrite les voies respiratoires et est susceptible de déclencher des sensibilisations de l'épiderme et des voies respiratoires.
Le traitement de l'irritation aiguë ou du rétrécissement des bronches est en premier lieu symptomatique. En fonction de l'ampleur de l'exposition et des problèmes, des soins médicaux prolongés peuvent être nécessaires.
Hospitaliser dès intoxication à l'anhydride trimellitique ; prévoir l'intubation !
Veiller à la fonction rénale et aux réactions allergiques pouvant apparaître ultérieurement.
- **Les symptômes suivants peuvent apparaître** :
Rougeur de la peau
Formation d'ampoules sur la peau.
Irritations extrêmes des muqueuses.
Après inhalation:
Irritation des muqueuses.
Toux
Nez qui coule
Après ingestion:
Nausée
Vomissement
Diarrhée
Effets irritants locaux.
- **Traitement**
Traitement symptomatique
En cas d'irritation des poumons, premier traitement avec un spray au dexametason

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.
- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés** :
Produit de décomposition dangereux: se référer au chapitre 10:
- **Équipement spécial de sécurité** : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
Veiller à une aération suffisante
Eviter la formation de poussière

- **Mesures pour la protection de l'environnement** :
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Ne pas rejeter dans le sous-sol ni dans les terrains
- **Méthodes de nettoyage/récupération** :
Assurer une aération suffisante.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 14.12.2006

revue le : 14.12.2006

Nom du produit **Anhydride trimellitique**

(suite de la page 2)

Eviter à tout prix la formation de poussières. Aspirer éventuellement au moyen d'un aspirateur contrôlé et homologué.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation de poussière.
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées
N'envoyer l'air d'échappement au dehors que dans des collecteurs appropriés
Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail
Eviter contact avec les yeux et la peau.
Ne pas respirer les poussières.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.
Souder uniquement sous surveillance.

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Conserver hermétiquement clos dans un endroit frais et sec bien aéré.
Prévoir des sols résistant aux acides
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les aliments
Ne pas stocker avec les aliments pour les animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Le produit est hygroscopique
- **Classe de stockage :** 11 Matières solides combustibles

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Benzol-1,2,4-tricarbonsäure-1,2-anhydrid

VME 0,04 mg/m³, 0,005 ppm

All

- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter à tout prix tout contact avec les yeux et la peau.
Protection préventive de la peau par un onguent
Prévoir une station de rinçage pour les yeux.
Prévoir des douches de secours en cas de contact avec des quantités plus importantes.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 14.12.2006

revue le : 14.12.2006

Nom du produit Anhydride trimellitique

(suite de la page 3)

· Protection respiratoire :



En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

A titre provisoire, filtre :

A P3

· Protection des mains :

Gants résistant aux produits chimiques

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Pour des substances solides non diluées, l'on peut considérer:

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Polychloroprène

Caoutchouc fluoré (FKM)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Indications générales.

Forme :	écailles
Couleur :	blanchâtre
Odeur :	moisi

· Modification d'état

Point de fusion :	165°C
Point d'ébullition :	390°C

· Point d'éclair :

non applicable

· Inflammabilité (solide, gazeux) :

Le produit n'est pas inflammable.

· Danger d'explosion :

Le produit n'est pas explosif en lui-même, toutefois des poussières ou vapeurs explosibles peuvent se former.

· Limites d'explosion :

inférieure :	1 Vol %
supérieure :	7 Vol %

· Pression de vapeur :

7,6x10⁻⁵ Pa

· Densité à 20°C:

1,54 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : Décomposition

· Valeur du pH (21 g/l) à 20°C:

2

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

1,95 log POW

· Indications complémentaires

Soluble dans l'acétone

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 14.12.2006

revue le : 14.12.2006

Nom du produit Anhydride trimellitique

(suite de la page 4)

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Substances à éviter** :
 - Acides forts
 - Bases puissantes
 - Oxydants puissants
 - Eau et humidité
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Produits de décomposition dangereux** :
 - En cas d'incendie, les produits de décomposition suivants peuvent se former:
 - Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
- **Indications complémentaires** : Sensible à l'humidité.

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë** :
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification** :
 - 552-30-7 1,2-anhydride 1,2,4-benzènetricarboxylique**
 - Oral LD₅₀ 2730 mg/kg (rat)
 - Dermique LD₅₀ > 2000 mg/kg (rabbit)
 - Inhalatoire LC₅₀/4 h > 2,33 mg/l (rat)
- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** :
 - Irritation possible de la peau et des muqueuses.
 - Les débris pulvérulents du produit provoquent une irritation des voies respiratoires supérieures.
- **des yeux** : Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Sensibilisation** :
 - Sensibilisation possible par inhalation.
 - Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires** :
 - En cas d'ingestion: irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et du tube digestif.

12 Informations écologiques

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité)** :
- **Autres indications** : Biodégradable après 28 jours: 75%
- **Comportement dans des compartiments de l'environnement** :
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation** :
 - Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation significative dans les organismes n'est pas probable.
- **Autres indications** : BCF: 3
- **Effets écotoxiques** :
- **Toxicité aquatique** :
 - 552-30-7 1,2-anhydride 1,2,4-benzènetricarboxylique**
 - EC₀ 1000 mg/l (daphnia magna)
 - LC₀ > 1000 mg/l (leuciscus idus)
- **Remarque** : Effet nuisible du fait du déplacement de la valeur pH.
- **Indications générales** :
 - Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
 - Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 - Danger possible de pollution de l'eau potable par infiltration de quantités importantes dans le sol ou la nappe phréatique

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 14.12.2006

revue le : 14.12.2006

Nom du produit Anhydride trimellitique

(suite de la page 5)

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Elimination conforme aux règlements de l'administration régionaux.

- **Catalogue européen des déchets**
07 01 99 déchets non spécifiés ailleurs
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :**
-
Pas de produit dangereux d'après la disposition.
- **Transport maritime IMDG ((ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**
- **Classe IMDG :**
-
Pas de produit dangereux d'après la disposition.
- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**
- **Classe ICAO/IATA :**
-
Pas de produit dangereux d'après la disposition.

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
"Marquage CEE"
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :**



Xn Nocif

- **Phrases R :**
37 Irritant pour les voies respiratoires.
41 Risque de lésions oculaires graves.
42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- **Phrases S :**
22 Ne pas respirer les poussières.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :**
Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et mères allaitantes
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE (2001/58/CEE)

Date d'impression: 14.12.2006

revue le : 14.12.2006

Nom du produit Anhydride trimellitique

(suite de la page 6)

- **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Service établissant la fiche de données de sécurité :**

KFT-Chemieservice Marienstr. 3 D-64347 Griesheim

Postfach 1451 D-64345 Griesheim

Tel.: +49-6155-823241 Fax: +49-6155-823246

- **Contact :** Angelika Torges

- **Sources.** ESIS (European existing Substances Information System)
